

<i>Membres du Conseil Municipal</i>	
<i>En exercice :</i>	<i>23</i>
<i>Présents :</i>	<i>16</i>
<i>Représentés :</i>	<i>4</i>
<i>Absents :</i>	<i>3</i>
<i>Ayant pris part au vote :</i>	<i>20</i>

Séance publique du 30 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 30 septembre à vingt heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué le 24 septembre, s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la présidence de Mme Sylvie LOPEZ.

Mmes Sandrine AUBRY, Ghislaine CRAYSSAC, Régine DE RODAT, Françoise GALEOTE, Danièle KAYA-VAUR, Sylvie LOPEZ, Magali POQUET, Francine TEISSIER.

Mrs Marc HENRY-VIEL, Pierre MALGOUYRES, Michel PELLETIER, Pascal PRINGAULT, Dominique ROMULUS, Edmond ROUTABOUL, Stéphane SANSAC, Maurice TEULIER.

Absents-excusés :

Mme Valérie MARJAC représentée par Mme Régine DE RODAT
Mme Huguette THERON-CANUT représentée par Mme Danièle KAYA-VAUR
M Sébastien FABRE représenté par M Pascal PRINGAULT
M Jean GARGUILLO représenté par M Edmond ROUTABOUL

Absents :

M Yohan ENCAUSSE
Mme Karine MINIC
Mme Kedna THOMAS

Secrétaire de séance : M Stéphane SANSAC

**Délibération n°
DL20240904**

**Approbation de la convention de concours
technique entre la Commune d'Olemps et la
SAFER Occitanie**

La convention Vigifoncier entre la Safer Occitanie et Rodez Agglomération est arrivée à échéance le 20/06/2024.

Pour rappel, Vigifoncier permet à une collectivité de connaître en temps réel les projets de vente sur son territoire et de les visualiser sur une carte, ainsi que les appels à candidature en cours et les préemptions et rétrocessions Safer. Dès réception d'une nouvelle information, une alerte est envoyée par mail avec un lien d'accès à Vigifoncier.

Cet outil intègre également un module cadastre qui spatialise l'ensemble des informations de la base DGFIP sur les parcelles cadastrales de chaque commune. Les informations sont les suivantes : numéro de parcelle, section cadastrale, adresse, numéro de compte de propriété, information sur le/les propriétaire(s), fiche détaillée sur le/les locaux cadastrés, relevé de propriété. L'ensemble de ces informations peuvent être téléchargées sous format PDF en un seul clic.

Pour continuer à recevoir ces informations, la commune d'Olemps peut conventionner directement avec la Safer Occitanie. Le coût de l'abonnement, de l'hébergement et de maintenance de l'outil est estimé pour la commune d'Olemps à environ 150 € HT. Le coût d'installation et de formation ne sera pas appliqué, cette convention faisant suite à la convention échue avec Rodez Agglomération.

Les différentes modalités sont présentées dans le projet de convention ci-joint à la présente délibération.

Où l'exposé de Mr Edmond ROUTABOUL, rapporteur, le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

- **D'approuver** la convention entre la SAFER Occitanie et la commune d'Olemps ;
- **D'autoriser** Mme le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre du projet ;
- **D'adopter** à l'unanimité.

Fait à Olemps, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Sylvie LOPEZ



Le secrétaire de séance
Stéphane SANSAC

A handwritten signature in black ink that reads 'S. SANSAC'.



Délibération certifiée exécutoire par :	
- Sa transmission en Préfecture le :	01 OCT. 2024
- Sa publication :	
o Affichée le :	01 OCT. 2024
o Retirée le :	